

Compte-rendu du comité syndical du 25 janvier 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-cinq janvier, à 20h00, les membres du comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle du Comité à la Maison de Pays sous la présidence de Madame Jocelyne BOCH.

Présents :

Alby-sur-Chéran	4 représentants	Jocelyne Boch Christophe Danton Roger Franciolo Jérôme Lecomte
Allèves	2 représentants	Noëlle Delorme Yvonne Tournier (suppléante)
Chainaz-les-Frasses	2 représentants	Gilles Viviant Jean Marc Merme
Chapeiry	2 représentants	Gilles Ardin Gyliane Clerc
Gruffy	0 représentant	
Héry-sur-Alby	2 représentants	Jacques Archinard Patrick Clavel
Saint Sylvestre	2 représentants	Christel Casset Sylvie Leignel

Procuration : Claudine Grosjean à Jacques Archinard

Excusés : Mathieu Pinel, Marie-Luce Perdrix, Valérie Lonchambon, Catherine Diemert, Claudine Grosjean

Madame Gyliane Clerc est nommée secrétaire de séance.

En préambule, Madame la Présidente accueille Monsieur DANTON Christophe, conseiller municipal, qui, suite au départ de Mme CARTIER-MOULIN Danielle, démissionnaire de ses fonctions au sein du conseil municipal d'ALBY-SUR-CHERAN, a été désigné par la commune d'Alby-sur-Chéran afin de siéger au titre de délégué titulaire au sein du SIPA.

1- APPROBATION du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du lundi 14 décembre 2020

Le projet de compte-rendu a été adressé par mail à tous les membres titulaires et suppléants du Comité Syndical.

Approbation du procès-verbal à l'unanimité.

2- INSTALLATION du nouveau délégué titulaire de la commune d'Alby/Chéran

Comme indiqué en préambule, Monsieur DANTON est officiellement installé en tant que nouveau délégué titulaire de la commune d'ALBY SUR CHERAN.

3- FINANCES

• **Paiement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021**

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril de l'année en cours, en l'absence d'adoption du budget primitif avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses concernées sont celles inscrites aux chapitres 20, 21 et 23.

Le chapitre 20 - Immobilisations incorporelles englobe les frais d'études, concessions et droits similaires.

Le chapitre 21 - Immobilisations corporelles englobe les dépenses liées à l'acquisition de terrains, les plantations, les aménagements de terrains et autres agencements, les matériels et outillages techniques, le matériel de bureau et postes informatiques, le mobilier, le matériel espaces verts

Le chapitre 23 - Immobilisations en cours : la seule somme inscrite au BP 2020 était relatif à un reliquat de 6000€ concernant la construction du Pôle.

Il est précisé que la procédure évoquée sert à prendre en charge le paiement des factures d'investissement qui n'ont pu être mandatées avant le 15 décembre de l'année budgétaire.

En effet, la comptabilité publique impose aux collectivités locales, un paiement des factures d'investissement au 15 décembre sur le budget de l'année en cours.

Au BP 2020, le chapitre 20 s'élevait à 22 000 €, le chapitre 21 s'élevait à 654 415,77 € / le chapitre 23 à 6 000 €.

Le montant concerné autorisant l'exécutif à mandater des dépenses d'investissement (inscrites au BP 2020) avant le vote du BP 2021 serait de

$22000/4 = 5\,500$ € pour le chapitre 20

$654\,415,77/4 = 163\,603,94$ € pour le chapitre 21

$6\,000/4 = 1\,500$ € pour le chapitre 23

Madame la Présidente demande à l'assemblée de l'autoriser à utiliser cette procédure si elle s'avère nécessaire.

Approbation à l'unanimité

4- ADMINISTRATION

• Election d'un nouveau membre du Bureau

Madame Danielle Cartier-Moulin était membre du Bureau du SIPA. Aujourd'hui, suite à sa démission et malgré l'arrivée de la commune de Saint-Sylvestre et l'élection au sein du bureau de Madame Christel CASSET, Maire, il y a toujours 6 membres du Bureau en plus de la Présidente. Or, les statuts mentionnent que les membres du bureau doivent être au nombre de 7.

Le Comité Syndical étant maintenant au complet, Madame la Présidente fait appel à candidature pour compléter le bureau.

Monsieur DANTON Christophe se porte candidat. L'élection a lieu à bulletin secret et le désigne à l'unanimité.

Approbation à l'unanimité.

• Compte-rendu de l'audit organisationnel réalisé par le centre de gestion

La présentation détaillée du rapport a eu lieu en présence des membres du bureau le mercredi 16 décembre.

Elle a été faite aux agents le vendredi 22 janvier lors de la réunion mensuelle que l'exécutif tient avec eux.

Le power point présenté et explicité par le centre de gestion a été adressé à chaque conseiller délégué, en pièce jointe de la note de synthèse. Il donne lieu à quelques explications et échanges au sein du Comité syndical. **Il est rappelé le caractère confidentiel de ce rapport**

• Mise en œuvre du travail à temps partiel

Madame la Présidente propose d'instituer au sein de la collectivité la possibilité d'accorder aux agents un temps de travail partiel, celui-ci ne pouvant être inférieur à 50% du temps complet.

Elle précise que cette décision incombe au Comité et qu'il relève ensuite de la compétence du Président d'accorder ou non la possibilité de travailler à temps partiel à l'agent qui en fait la demande. Les agents bénéficiaires de cette autorisation doivent occuper un temps complet à l'origine.

L'autorisation peut être accordée pour des périodes de 6 mois à un an, reconductible par tacite reconduction dans la limite de 3 ans. Au-delà, une autorisation expresse doit être demandée au Comité Syndical pour l'agent concerné.

Il est précisé que l'autorisation de travail à temps partiel est accordée sous réserve des nécessités de fonctionnement du service, notamment de l'obligation d'en assurer la continuité, compte tenu du nombre d'agents travaillant à temps partiel.

Madame la Présidente demande au Comité Syndical d'instituer la possibilité de travail à temps partiel au sein de la collectivité, de lui donner délégation pour en fixer les modalités d'application, et d'assurer le règlement de cette affaire, sachant que le Comité Technique a été interrogé et a donné son accord à l'unanimité le 15 décembre dernier.

Vote à l'unanimité

• **Usage des services du SIPA (PLAJ, RAM) pour les communes extérieures en 2021**

Sur sollicitation de la commune de Cusy, le 29 décembre, Gilles Ardin et Jocelyne Boch ont eu une rencontre avec Madame le Maire de Cusy et ses adjoints pour évoquer leurs relations avec le SIPA. Lors de cet entretien, les élus de Cusy ont réitéré leur souhait d'intégrer le SIPA dès que cela sera possible et que les interrogations relatives à la propriété des bâtiments d'une part, aux conséquences financières d'une adhésion, d'autre part, seront levées. Ils souhaiteraient pouvoir travailler durant l'année 2021 sur ces sujets avec le bureau du SIPA.

Par ailleurs, ils aimeraient que soit reconduit pour 2021 ce qui avait été acté début 2020 pour le PLAJ, soit l'ouverture de cette activité aux enfants de la commune sans conditions particulières (tarifs). Même demande pour ce qui concerne l'accès des assistantes maternelles au RAM

Compte tenu de la situation particulière de l'année 2020 (situation sanitaire, confinement, élections municipales, puis changement de bureau au SIPA...), et de la volonté de Cusy d'intégrer le SIPA dès que possible, les membres du Bureau ont été favorables à la présentation de cette proposition au comité syndical.

En conclusion, Madame la Présidente soumet la proposition suivante :

- 1- Proposer aux communes de Cusy et de Viuz de participer aux activités du PLAJ et du RAM au même titre que les communes adhérentes ou conventionnées.
- 2- Limiter cette situation à l'année 2021 et la conditionnant à un engagement écrit
- 3- Formaliser cet accord par échange de courrier avec les communes concernées, celles-ci réitérant leur volonté de rejoindre le SIPA si les conditions le permettent et s'engageant à consacrer l'année 2021 à travailler avec le bureau du SIPA et le Grand Annecy sur les conditions d'une adhésion ou d'un conventionnement potentiel qui devrait intervenir pour début 2022.

Vote à l'unanimité

5- PETITE ENFANCE

• **Modification du règlement du Multi Accueil Collectif**

La convention d'objectifs et de financement avec la CAF étant arrivée à échéance fin 2020, une nouvelle convention est en cours de préparation. Pour ce faire, la CAF nous demande de lui transmettre, après mise à jour, différents documents dont le règlement intérieur.

En concertation avec la Directrice de la crèche, les modifications incluses dans le nouveau règlement conduisent à :

- modifier le calcul de facturation aux familles. Il est proposé de déduire sur le forfait mensualisé les congés déductibles des parents (congés, RTT) en dehors des périodes de fermeture de la crèche, au fur et à mesure de la prise de ces congés sous réserve que le délai de prévenance soit respecté. Ceci répond à la volonté de la CAF qui souhaite que les EAJE (Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants) s'adaptent aux besoins réels des familles.
- développer le paragraphe concernant l'accueil d'enfant en situation de handicap ou porteur d'une maladie chronique, préciser les conditions et modalités d'accueil ainsi que le suivi de cet enfant avec les intervenants extérieurs amenés à intervenir dans les locaux
- mentionner l'enquête annuelle FILOUE ((fichier localisé des enfants usagers d'EAJE) à laquelle doit répondre obligatoirement la crèche. Afin d'améliorer l'action de la branche Famille, la Caisse nationale des Allocations familiales (CNAF) a besoin de mieux connaître les caractéristiques des enfants qui fréquentent ces établissements et leurs familles. Ces données ne seront exploitées que pour produire des statistiques: elles seront donc rendues anonymes avant leur utilisation par la CNAF. L'accord écrit des parents est toutefois nécessaire.

Vote à l'unanimité

• **Plan local d'activités jeunesse**

Lors du comité syndical du 14 décembre, le comité syndical a voté les subventions à verser aux associations qui organisent des activités pour les jeunes lors des vacances scolaires. Il s'agissait des activités mises en place durant les vacances de Toussaint.

Il s'avère qu'une erreur s'est glissée dans le tableau qui a été présenté au Comité pour ce qui concerne l'association « Les cavaliers du Cyclamen ». En effet : 48 enfants ont bénéficié de l'activité dont le coût total a été 2016€.

Cela représente un coût pour l'association de 42 €/enfants.

Le montant demandé aux familles : 28 €/enfant

Reste à charge de l'association : $42 - 28 = 14$ € par enfant

Pas d'enfants extérieurs.

Donc une subvention à régler à l'association, par le SIPA de 14×48 enfants = 672 €

Il a été proposé en décembre de verser une subvention de 144 € alors que l'association aurait dû percevoir une subvention de 672 € suivant les critères mis en place et explicités en séance.

Il sera donc proposé au comité de voter le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 528 € ($672 - 144$) à destination de l'association Les Cavaliers du Cyclamen.

Vote à l'unanimité.

6- QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les recrutements en cours
DGS : les auditions des candidats se poursuivent
RH : l'annonce d'un recrutement a été lancée. Des auditions interviendront fin février 2021
Agent polyvalent : 6 personnes ont été reçues et 2 sont pour l'instant retenues et convoquées à un second entretien
- CR de la rencontre avec le Département relative à la répartition foncière entre le département (collège) et le SIPA (Pôle)
- Objectifs de la commission Jeunesse
La commission jeunesse a proposé d'étudier la possibilité de s'attacher les services d'un cabinet d'étude afin de faire un diagnostic consistant à évaluer les besoins des jeunes sur l'ensemble du territoire du SIPA
- Compte-rendu commission Petite Enfance du 23 janvier
Présentation des services Petite Enfance : MAC, RAM et LAEP
- Commission sportive
Monsieur ARCHINARD indique que les demandes de subventions sont en cours et des arbitrages seront à faire.
- Commission Travaux
Monsieur ARDIN précise qu'il aurait souhaité faire visiter le pôle et ses extérieurs mais compte tenu de la crise sanitaire et du couvre-feu à 18 heures, la commission ne s'est pas encore réunie. Selon les perspectives à venir, une visite le samedi matin pourrait être envisagée.
- La commission mutualisation/relation avec les communes
La crise sanitaire a retardé pour l'instant la programmation de cette commission. Une date sera très prochainement fixée.
- Prochain Comité Syndical : Lundi 22 février

Fin de la séance : 21h45



La Présidente,

Jocelyne BOCH